

CABINET POUSSOU & ASSOCIES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 152.449,02 euros
Siège social : Résidence Ederena
Le Forum
64100 - BAYONNE
RCS BAYONNE B 334 990 793

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 30 SEPTEMBRE 2010**

Le jeudi trente septembre deux mille dix, à dix heures, les actionnaires de la Société « CABINET POUSSOU & ASSOCIES » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance- à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Le Cabinet GOUL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Bernard-Sylvain POUSSOU préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires- et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article « Année Sociale » des statuts.
- Pouvoirs à conférer

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze mois, jusqu'au 31 décembre 2010.

En conséquence, l'article « Année Sociale » des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE N° 23 - Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

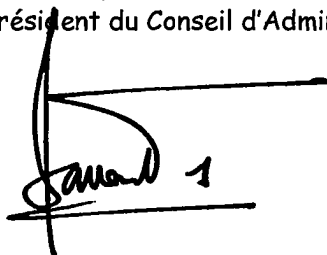
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Samuel 1', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, looped initial 'S'.